



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de l'assurance chômage

Question écrite n° 24341

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la ministre du travail sur l'entrée en vigueur au 1er novembre 2019 de la réforme relative à l'assurance chômage. Les mesures contenues dans cette réforme vont drastiquement durcir les conditions d'indemnisation des chômeurs. L'Unédic dans son étude d'impact a évalué à près de 1,2 million le nombre de personnes au chômage qui pourraient perdre une fraction de leurs droits. Au final, ce seront près de 4 allocataires sur 10 qui seront pénalisés par cette réforme. En vertu des nouvelles règles, deux mois de travail supplémentaires dans les 24 derniers (contre 28 auparavant) seront désormais nécessaires pour bénéficier d'une indemnisation. La caisse d'assurance chômage évalue à pas moins de 150 000 le nombre d'allocataires qui verront leur durée d'indemnisation réduite. Mais à cette nouvelle disposition s'ajoute le durcissement du dispositif des droits rechargeables qui impactera près de 30 000 ouvertures mensuelles de droit et qui concernera essentiellement les jeunes en contrats courts, mais également la dégressivité de l'allocation pour les cadres. Quand on connaît les fortes tensions sur le marché de l'emploi, notamment dans le bassin minier du Pas-de-Calais qui compte un des taux de chômage parmi les plus élevés du pays, ces nouveaux dispositifs ne feront que fragiliser davantage la situation des demandeurs d'emplois et de leurs familles. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte mettre en œuvre pour enfin prendre en compte la détresse ressentie par des milliers de Français qui n'ont pas choisi de se retrouver dans cette situation de précarité.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24341

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9915

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)